



SG-341-MB/SC

**ARRETE N° 2022-2146
de délégation de fonctions**

Le Maire de Mulhouse

- Vu les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les délibérations du Conseil Municipal des 4 et 17 juillet 2020, fixant le nombre des Adjoints au Maire,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 4 juillet 2020

ARRETE

Article 1

L'arrêté 2020-831 du 4 juillet 2020 est abrogé.

Article 2 :

Monsieur **Alfred OBERLIN**, née le 17 avril 1954, Adjoint au Maire, est Officier d'Etat Civil, en vertu de l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégation de fonction lui est donnée pour traiter des dossiers municipaux et des questions relevant des personnes âgées et des solidarités intergénérationnelles, notamment de l'animation de l'instance *Mulhouse ainés* et du suivi de la démarche *Mulhouse, Ville amie des ainés*, de la famille et des services à la population (état civil, élections, service funéraire et cimetières).

Il reçoit également délégation pour la signature, lorsqu'il est de permanence, des arrêtés et actes pris en application de l'article L 3213-2 du Code de Santé Publique.

Article 3 :

Les délégations visées à l'article 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4 :

Elles prennent effet à ce jour et sont valables pour la durée du mandat du Conseil Municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

Article 5 :

Monsieur OBERLIN Alfred, reçoit également délégation pour signer les documents comptables suivants :

- mandats de paiement
- titres de recettes
- annulation de mandats de paiement et titres de recettes
- bordereaux récapitulatifs des mandats de paiement et titres de recettes

Article 6 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifié :

- à M. Alfred OBERLIN,
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés

Fait à Mulhouse, le 5 décembre 2022

Madame le Maire

Michèle LUTZ

Spécimen de signature de M. OBERLIN : 

Spécimen de paraphe de M. OBERLIN : 

Transmission par mail de l'arrêté :

- au secrétariat général pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse
- au service des affaires démographiques pour information
- au service Contrôle et comptabilité centrale pour information
- au service Ressources humaines pour information
- au service santé, senior et handicap pour information
- au Trésorier Principal de Mulhouse
- au service Affaires juridiques
- à la Haute Autorité pour la transparence de la Vie Publique